

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEYDENS**

**MARDI 10 MAI 2016**

**Ouverture de la séance à 19h30**

L'an deux mille seize, le dix mai à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Neydens, convoqué le deux mai deux mille seize, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Caroline LAVERRIERE.

**Membres présents :** Caroline LAVERRIERE, Bernard CHAITEMPS, Carole VINCENT, Jean-Luc GUERINEAU, Martial BAUDET, Levent BAYAT, Nathalie BLANES, Roberto BONALDI, Michèle DUVAL, Yves FELIX, Sophie GIROD, Claire HUBER, Cécile SAUTIER, Catherine SILVESTRE, Yves TREGOAT.

**Absents ayant donnés procuration :** Lionel VESIN à Carole VINCENT, Véronique VERGUET à Caroline LAVERRIERE, Adrien DOCHE à Yves TREGOAT, Eve ROUKINE à Nathalie BLANES.

**Présents : 15      Pouvoir : 4      Votants : 19      Absent : 0**

**Approbation du procès-verbal du 5 avril 2016**

Une modification est apportée au point sur le vote du budget général 2016: « Claire HUBER se demande si les travaux prévus pour l'aménagement de la mairie sont indispensables et dans la lignée des économies budgétaires souhaitées par l'ensemble du conseil. Jean-Luc GUERINEAU répond qu'il sera difficile de ne pas tout réaliser en même temps, notamment dans le hall d'accueil. Claire HUBER ajoute que le sol de la salle du conseil est en bon état et n'a pas besoin d'être remplacé, il faut donner la priorité à l'amélioration de la qualité de travail et pas à l'esthétique de la mairie. »

**Secrétaire de séance :** Claire HUBER

**Délibération n°2016-20 : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2016.**

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à des modifications sur le budget principal 2016 afin de régulariser une opération comptable.

**Section d'investissement dépenses :**

Chapitre	Article	Libellé	Montant
041	2041582	Groupement collectivités - subvention d'équipement versé	75 610,50 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>			<b>75 610,50 €</b>

**Section d'investissement recettes :**

Chapitre	Article	Libellé	Montant
041	168758	Autres groupements – autres emprunts	75 610,50 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>			<b>75 610,50 €</b>

**Le conseil municipal, après avoir délibéré par :**

**Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

Approuve la Décision modificative n°1 au budget principal 2016.

**Délibération n°2016-21 : SUBVENTIONS 2016**

Madame Carole VINCENT, adjointe, rappelle que des sommes de 20 000,00 € pour les associations et 11 000 € pour le CCAS ont été votées sur le budget général de la commune.

Il est proposé d'allouer les subventions 2016 comme suit :

<b>Associations</b>	<b>Subventions accordées</b>
Sentiers de Neydens	3 650 €
ABC Musique	900 €
Don du sang	200 €
Anciens combattants	150 €
La Laurentienne	2 000 €
AS Sportive	3 100 €
Alliance Judo	45 €
COS	4 500 €
Gym Club St Julien	270 €
Harmonie	360 €
OGEC St-Vincent	585 €
Tourne Sol Blecheins	180 €
Souvenir français	100 €
Les Tulipes	350 €
Comité des fêtes	2 000 €
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS</b>	<b>18 390 €</b>
<b>CCAS Neydens</b>	<b>11 000 €</b>

Carole VINCENT précise qu'il s'agit d'un vote partiel car des données sont manquantes pour certaines associations. De plus la création de deux nouvelles associations augmente le budget par rapport à 2015. Le montant par adhérent a été revu à la baisse et est passé de 50 à 45 €.

La subvention versée à la nouvelle association bibliothèque n'est pas encore validée car nous sommes dans l'attente d'une rencontre avec Savoie Biblio pour faire le point sur les aménagements et financements du local. Cette association reprendra la gestion de la bibliothèque de l'école, une première rencontre avec les enseignantes a déjà eu lieu.

L'association Sentiers de Neydens va remettre en état d'anciens sentiers « oubliés ». La signature d'une convention avec cette association ne semble juridiquement pas possible pour le moment. Carole VINCENT rappelle que la commune n'a pas l'obligation d'entretenir ces sentiers sauf si elle a déjà mené des actions dans ce sens. Bernard CHAUTEPS précise que le financement de cette association est également assuré par les cotisations des adhérents. Roberto BONALDI trouve que leur projet est bien détaillé et représente un bon départ.

Cécile SAUTIER trouve normal d'aider les associations pour le démarrage mais qu'ensuite elles doivent aussi trouver d'autres formes de financement. Le total partiel des subventions 2016 dépasse déjà celui 2015.

Caroline LAVERRIERE informe le conseil que lors du dernier bureau des maires à la Communauté de Communes du Genevois, le président de l'Office Municipale des Sports de St-Julien a fait part de sa démarche de répertorier toutes les associations sportives du canton afin de mettre en place un système de subvention cohérent entre commune. Levent BAYAT ajoute que la commune de St-Julien a la volonté de ne financer que les adhérents domiciliés sur leur territoire, ce qui va fortement pénaliser l'ensemble des associations.

Yves FELIX trouve qu'au regard de l'augmentation de la population et des créations de nouvelles associations, le montant des subventions est maîtrisé.

Carole VINCENT précise que les associations subventionnées doivent avoir un intérêt local.

Caroline LAVERRIERE et Jean-Luc GUERINEAU constatent que beaucoup de licenciés du club de foot sont extérieurs à la commune. Il semblerait opportun que les autres communes participent également au financement de cette activité. De plus, le fait de baisser les subventions pourrait engendrer une démotivation

des bénévoles qui sont souvent les mêmes personnes au sein des associations. Cette année le foot de Neydens a obtenu des subventions d'autres communes. Caroline LAVERRIERE trouve que les membres de cette association font un bon travail d'encadrement auprès des jeunes. Jean-Luc GUERINEAU pense envisageable l'utilisation des locaux du stade pour d'autres associations.

Claire HUBER se demande s'il pourrait être envisageable de ne pas subventionner chaque année toutes les associations et mettre en place un roulement.

Jean-Luc GUERINEAU rappelle qu'un des objectifs de la création du comité des fêtes était d'aider les petites associations en mutualisant certains équipements. Carole VINCENT ajoute que cet aspect a été abordé lors de la commission association. Une réunion inter-associations devrait être organisée dans ce sens.

Jean-Luc GUERINEAU constate que toutes les associations n'ont pas fourni les éléments demandés. Carole VINCENT ajoute que le dossier de demande de subvention a été modifié avec pour objectif d'avoir tous les éléments permettant de statuer sur l'attribution d'une subvention ou non. Levent BAYAT informe le conseil que certaines communes organisent des tirages au sort pour que les associations présentent oralement leur demande et justifient celle-ci.

Carole VINCENT a participé à une formation sur l'attribution des subventions et il en ressort l'obligation pour les communes de publier les subventions en nature accordées. Cette publication doit passer en amont par une communication auprès des associations. Levent BAYAT ajoute que la population n'a pas conscience des coûts indirects financés par la commune.

Carole VINCENT informe le conseil que la demande de subvention de la Laurentienne ne représente qu'une petite partie des travaux financés sur leur fonds propres.

Claire HUBER remarque que la subvention attribuée au COS est le montant le plus important. Caroline LAVERRIERE souhaite qu'il diversifie leurs ressources.

Carole VINCENT pose la question de l'opportunité de faire des économies sur les subventions. Cécile SAUTIER pense que chaque petite économie est importante. Jean-Luc GUERINEAU précise qu'un des engagements du mandat était de développer et soutenir le milieu associatif. Yves FELIX estime justifié de faire des économies sur les frais de fonctionnement mais pas sur les subventions.

Jean-Luc GUERINEAU est étonné que la commune subventionne les établissements scolaires privés et se demande que fera la commune si La Présentation demande une subvention. Carole VINCENT précise que la subvention ne concerne que les enfants inscrits en primaire.

La subvention allouée au comité des fêtes représente le financement des actions pour les journées du patrimoine. Des précisions ont été demandées pour le solde. Roberto BONALDI précise que la subvention servira à financer des choses qui vont rester (impressions).

Carole VINCENT expose que l'avis de la commission sur la subvention allouée au Télési du Salève était très partagé. Catherine SILVESTRE rappelle que la subvention attribuée en 2015 était exceptionnelle et ne devait pas être reconduite. Toutefois au vu du travail fourni par les bénévoles, subventionner le volet ski de fond semble judicieux. Une classe primaire a déjà pu bénéficier des structures mises en place cet hiver et leur but est d'en faire profiter d'autres communes avoisinantes. Catherine SILVESTRE et Claire HUBER se demandent si on ne pourrait pas subventionner chaque association une année sur deux. Carole VINCENT propose de reporter le vote de cette subvention à un prochain conseil.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré par :**

**Voix pour : 18**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 1**

**Décide** d'allouer les subventions aux associations et au CCAS comme indiqué ci-dessus.

#### **Délibération n°2016-22 : Garantie d'emprunt à IDEIS Haute-Savoie Habitat : Le Minéraly (PSLA)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'IDEIS Haute-Savoie Habitat sollicite la commune de Neydens pour garantir un prêt de 498 000 € relatif à l'opération « le Minéraly » comprenant 3 logements (PSLA).

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

**Le conseil municipal, après avoir délibéré par :**

**Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

Article 1<sup>er</sup> : L'assemblée délibérante de la commune de Neydens accorde sa garantie, à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 498 000,00 € souscrit par IDEIS Haute-Savoie Habitat auprès de la Caisse d'épargne des Alpes.

Article 2 : Les caractéristiques financières de ce prêt sont les suivantes :

**Caractéristiques financières :**

- Montant du prêt : 498 000,00 €
- Durée : 5 ans + 2 ans de préfinancement
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Amortissement : In fine
- Commission d'engagement : 0,10% du montant emprunté

**Phase de préfinancement :**

Phase de préfinancement de 2 ans à compter de la date de signature du contrat par le prêteur avec versement des fonds au plus tard 24 mois à compter de cette date.

Les intérêts sont calculés sur l'Euribor 3 mois moyenne mensuelle +1,50 %.

Le paiement des intérêts est trimestriel, à terme échu. Le calcul des intérêts est effectué sur le nombre de jour exact d'utilisation rapporté à une année de 360 jours.

**Phase d'amortissement :**

Durée : 5 ans

Périodicité paiement des intérêts : trimestrielle

Amortissement du capital : in fine – différé total

Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance sans indemnité

Taux d'intérêt : Euribor 3 mois + 1,50%

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par IDEIS Haute-Savoie Habitat, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'épargne des Alpes, la commune s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à IDEIS Haute-Savoie Habitat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'épargne des Alpes et IDEIS Haute-Savoie Habitat.

**Délibération n°2016-23 : Recrutement d'un agent contractuel**

Madame le Maire expose au conseil municipal que la collectivité va avoir recours à un agent contractuel pour effectuer le classement des archives communales.

La mission confiée pour le classement des archives communales est fixée à trois mois.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré par :**

**Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Valide** le recrutement dans les conditions prévues par les articles 3 et 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 d'agents contractuels pour des besoins temporaires liés à un accroissement temporaire d'activité,

**Précise** que cet agent contractuel sera rémunéré selon les dispositions prévues par les deux premiers alinéas de l'article 20 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 :

- le traitement indiciaire, et éventuellement le supplément familial de traitement, afférents aux emplois auxquels il est nommé,
- le régime indemnitaire dans les conditions fixées par délibération,
- En application de l'article 5 du décret n° 88-145 du 15 février 1988, les agents contractuels ainsi recrutés qui, à la fin de leur contrat, n'auront pu bénéficier de leurs congés annuels, seront indemnisés dans la limite de 10 % des rémunérations totales brutes perçues,

**Impute** les dépenses correspondantes au chapitre 012.

**Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat.

**Délibération n°2016-24 : Convention RANNARD Frères –Stockage des terres le Minéraly**

Monsieur Jean-Luc GUERINEAU, adjoint au maire, donne lecture du projet de convention avec l'entreprise RANNARD Frères concernant le stockage des terres du projet immobilier le Minéraly.

**Le conseil municipal, après avoir débattu par :**

**Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Approuve** le projet convention entre la commune et RANNARD Frères,

**Autorise** Madame le Maire à signer la convention.

**Délibération n°2016-25 : Plan de financement - contributions communales à la création d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE).**

Carole VINCENT émet une réserve sur les charges de fonctionnement qui seront réévaluées chaque année et que nous ne maîtriserons donc pas, comme la compétence a été transférée au SYANE.

Yves TREGOAT ajoute que tous les propriétaires de véhicules électriques sont équipés et n'ont pas besoin de venir se brancher sur une borne publique.

Caroline LAVERRIERE explique que si le service fonctionne, les charges ne pourront être revues qu'à la baisse et l'objectif est de développer l'utilisation de ce type de véhicule sur notre territoire.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-37, permettant le transfert de compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visée à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités,

Vu la délibération du comité syndical du SYANE en date du 11 décembre 2014 approuvant la demande de financements mise en place par l'Etat dans l'appel à manifestation d'intérêt confié à l'ADEME,

Vu la délibération du comité syndical du SYANE en date du 10 février 2015 approuvant à l'unanimité de ses membres les nouveaux statuts conformément à l'article 10 des statuts du SYANE, et notamment l'article 3.3.3 habilitant le SYANE à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et l'article 4.3 des statuts portant sur les modalités du transfert de cette compétence,

Vu la délibération du conseil municipal du 5 mai 2015 approuvant le transfert de la compétence IRVE au SYANE,

Vu la délibération du comité syndical du SYANE en date du 10 juin 2015 confirmant le transfert de la compétence IRVE de la commune au SYANE,

Considérant que le SYANE engage le programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire,

Considérant que la commune a demandé au SYANE l'installation d'une borne de charge accélérée sur le territoire communal,

Considérant que pour démarrer la réalisation des études et des travaux correspondants, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur les cotisations et participations financières à l'investissement et au fonctionnement dues en application de l'article 6 des statuts du SYANE, suivant le plan de financement joint en annexe :

Objet	Montant de la contribution communale € HT
Financement des investissements	3 250 €

Objet	Montant estimatif de la contribution annuelle communale € HT par borne
Charges d'exploitation	450 €

La contribution de la collectivité aux charges d'exploitation est appelée pour la première année au prorata temporis à compter de la date de mise en service de la borne, puis chaque année avant la fin du premier trimestre.

Le montant annuel de la contribution de la commune aux charges d'exploitation sera réévalué chaque année et fixé par le Comité Syndical du SYANE. Il ne sera pas nécessaire pour la commune de redélibérer pour autoriser son règlement.

**Le conseil municipal, après avoir débattu par :**

**Voix pour : 16**

**Voix contre : 3**

**Abstentions : 0**

**Approuve** le plan de financement et les montants des contributions communales,

**S'engage** à verser au SYANE les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application du plan de financement,

**S'engage** à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues au SYANE.

**Délibération n°2016-26: Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme – présentation et débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)**

Madame Carole VINCENT, adjointe en charge du PLU, informe le conseil des modifications apportées au projet d'aménagement et de développement durable du PLU. La zone 2AU initialement prévue a été supprimée. De plus, suite à l'application des règles du SCOTT en matière de divisions parcellaires et de densité, l'augmentation envisagée de population d'ici 10 ans est fixée dans une fourchette de 700 à 800 habitants.

Bernard CHAUTEMPS précise que dans le mode de calcul d'augmentation de la population, une bonne partie ne se réalisera pas dans les dix ans à venir.

Michèle DUVAL souhaite savoir s'il reste des zones 2AU. Carole VINCENT répond que non car ces zones sont comptabilisées dans le calcul de l'augmentation de la population et risqueraient d'augmenter considérablement les prévisions.

Jean-Luc GUERINEAU trouve que de passer de 500 à 700- 800 habitants est une forte augmentation par rapport aux objectifs fixés. Carole VINCENT répond que le passage à 500 habitants supplémentaires aurait engendré beaucoup de suppressions de zones constructibles.

Bernard CHAUTEMPS pense que c'est un moyen d'éviter les conflits avec certains propriétaires.

**Le conseil municipal, après avoir débattu décide par :**

**Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstentions : 0**

**De prendre** acte de la tenue ce jour, au sein de son assemblée, du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) entrant dans le cadre du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), ainsi que le prévoit l'article L.123-9 du Code de l'urbanisme.

**Divers :**

**Cession de terrain à M. PESSINA :** Bernard CHAUTEMPS informe le conseil de la demande de M. PESSINA pour revendiquer la propriété d'un chemin rural au titre de la prescription trentenaire. Il précise que ce dossier est en cours depuis déjà trois mandats. Carole VINCENT précise que cette prescription doit être constatée par un juge. Il faudra ensuite une enquête publique pour déclasser le chemin et le proposer enfin à l'achat aux deux riverains de celui-ci.

Le chemin actuel n'est plus utilisé car plus matérialisé.

Le conseil décide de proposer à M. PESSINA d'échanger des surfaces équivalentes pour matérialiser le chemin de l'autre côté de sa propriété. Un courrier sera adressé dans ce sens.

**Fibre optique :** Bernard CHAUTEMPS informe le conseil que finalement les premiers raccordements à la fibre pour les particuliers pourront se faire à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2017. Il faudra alors s'adresser auprès de son fournisseur actuel.

**Arrêt de bus de la Forge :** Carole VINCENT et Bernard CHAUTEMPS ont rencontré le référent des transports scolaires de la Communauté de Communes du Genevois afin de trouver une solution pour sécuriser la traversée de la route par les élèves. En effet, la départementale faisant partie des voies structurantes, le Conseil Départemental refuse toute installation sur cette route.

La solution trouvée au regard des effectifs est d'orienter, en fonction du côté de la route, les enfants sur l'arrêt de la Forge ou du chef-lieu. La distance entre le haut du chemin Neuf et le chef-lieu étant acceptable.

**Bulletins municipaux :** Sophie GIROD demande aux conseillers de passer récupérer leurs bulletins à distribuer le 20 mai après-midi. Les délais d'impression sont relativement longs. Caroline LAVERRIERE contactera directement l'imprimeur afin de raccourcir les délais.

**Syndicat Mixte du Salève :** Claire HUBER fait part à l'assemblée de l'exposé sur la pollution lumineuse présenté lors de la dernière réunion syndicale. Cette présentation donne à réfléchir sur l'excès d'éclairage non naturel et ses conséquences. Les collectivités sont les premières concernées avec les éclairages publics. Bernard CHAUTEMPS informe le conseil qu'une rencontre avec le SYANE sur ce thème aura lieu le 20 mai. Claire HUBER termine en précisant que l'intervenant est disponible pour sensibiliser la population sur ces pratiques.

**Projet Migros :** Claire HUBER souhaite savoir si le futur projet de Migros en lieu et place du Macumba est arrêté car beaucoup de bruits circulent sur ce sujet. Carole VINCENT répond que Migros n'a toujours pas pris contact avec la mairie mais que le projet ne pourrait pas aboutir sans une modification d'urbanisme de la ZAC.

**Transfert de compétence :** Levent BAYAT souhaite connaître les avancées sur le transfert de compétence de gestion des zones économiques à l'intercommunalité. Catherine SILVESTRE précise que lors de la dernière commission économie le sujet a été abordé pour la première fois et que la date de transfert est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Yves FELIX ajoute que ce transfert peut avoir de lourdes conséquences financières pour la commune. Une rencontre avec le Président de la communauté de communes a été programmée.

**Voirie communale :** Yves TREGOAT a repéré des trous sur la voie allant de Verrières à Blecheins. Bernard CHAUTEMPS va contacter l'entreprise en question pour régler le problème. Roberto BONALDI constate que le chemin de la Creuse a été élargi et que ces travaux vont permettre une meilleure circulation.

**Administration générale :** Roberto BONALDI constate qu'aucun compte-rendu de municipalité n'a été envoyé depuis quelques semaines. Caroline LAVERRIERE précise que la dernière réunion a été annulée en raison des jours fériés et que le compte-rendu du 29 avril devrait être envoyé rapidement. Roberto BONALDI remarque également que les PV des réunions de conseil ne sont pas en ligne sur le site de la mairie depuis octobre 2015. Le secrétaire générale est chargé de remédier à ce problème.

**Accueil des nouveaux habitants :** Roberto BONALDI propose d'organiser un accueil des nouveaux habitants au mois de septembre prochain. Cette proposition sera étudiée et une information pourrait être diffusée dans le prochain bulletin.

**Animations :** Levent BAYAT rappelle la journée de marche nordique du 14 mai. Il informe également le conseil que des activités sportives sont proposées aux seniors sur St-Julien et que cette démarche pourrait se généraliser à l'ensemble du canton.

**Encombrants :** Martial BAUDET constate une nouvelle fois que des encombrants ont été déposés devant des conteneurs à ordures ménagères. Il propose d'installer des panneaux aux points de collecte pour rappeler l'interdiction de déposer les encombrants aux abords des conteneurs et indiquer l'emplacement de la déchetterie de Neydens. Caroline LAVERRIERE proposera cette mesure lors de la prochaine commission déchet.

**Social :** Michèle DUVAL informe le conseil que le 4 octobre se tiendra le prochain forum senior, le lieu reste encore à déterminer.

**Courrier aux frontaliers :** Caroline LAVERRIERE expose aux membres du conseil qu'un courrier nominatif a été adressé à destination des personnes déclarées en résidences secondaires sur l'ensemble du canton.

**Gens du voyage :** Caroline LAVERRIERE informe les conseillers que l'aire de grand passage 2016 se situera entre Viry et St-Julien. Elle poursuit qu'un courrier a été adressé au nouveau Procureur de la République concernant le peu de condamnations suite aux dégradations des gens du voyage.

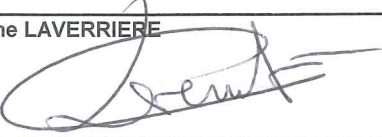

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h15.

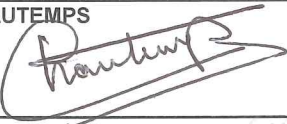

Le secrétaire de séance,  
Claire HUBER


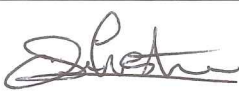






CONSEIL MUNICIPAL  
SIGNATURES du conseil municipal du 10 mai 2016


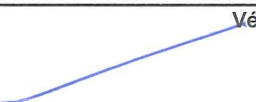
Caroline LAVERRIERE Maire 	Nathalie BLANES 
---	---

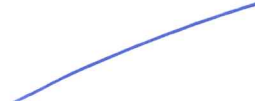
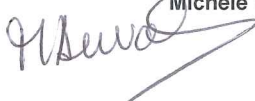
Bernard CHAUTEMPS 1er adjoint 	Sophie GIROD 
---	--

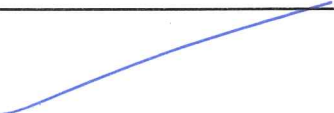
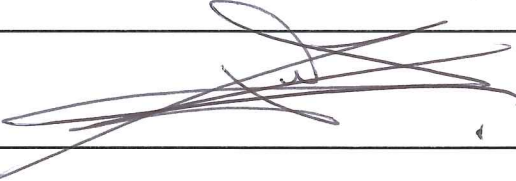
Carole VINCENT 2ème adjoint 	Catherine SILVESTRE 
---	---


Yves FELIX 3ème adjoint 	Martial BAUDET 
---	--

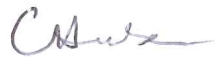
Eve ROUKINE 4ème adjoint 	Roberto BONALDI 
---	--

Jean-Luc GUERINEAU 5ème adjoint 	Véronique VERGUET 
---	---

Adrien DOCHE 	Michèle DUVAL 
---	--

Lionel VESIN 	Yves TREGOAT 
---	--

Cécile SAUTIER 	Levent BAYAT 
---	--

Claire HUBER 
---

Neydens, le 18 mai 2016  
Le Secrétaire de séance,

